

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Annie Davis

<https://www.cadre21.org/membres/dbb264a62539c7883007fd86>

Date d'obtention : 2021-02-13 19:36:54

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les étapes 1 à 3 de la méthode Sexto, nous permet d'avoir d'avantage d'informations sur la situation par des rencontre avec la victime et les témoins. En respectant les 3 premières étapes, il est possible d'avoir une bonne perception de la situation en lien avec le sexto. Avant de poursuivre à l'étape 4, il est important que l'intervenant qui estime que la nature de la situation pourrait être malveillante et criminelle de communiquer avec le service de police.

En suivant chacune des étapes, on constate que l'ensemble des personnes impliquées dans cette situation de sexto est rencontré (la victime, les témoins, l'investigateur) Ainsi la version des faits de chacun est considérée.

Les étapes de la méthode sexto permet une intervention structurée et permet à l'intervenant d'orienter ses actions en lien avec les informations recueillies par les élèves impliqués dans la situation. Les interventions sont également orientées en lien avec le fait que le geste est davantage lié à de l'impulsivité ou au contraire est un acte malveillant.

Les moments où la communication avec les services de policier y est également identifié en fonction de la nature de la situation.

Les étapes de la méthode sexto font en sorte de préserver l'intégrité des élèves rencontrés et permet une intervention plus rapide.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les 3 mises en situation nous permettent de voir les actions à poser dans diverses situations. Dans la première, c'est un témoin qui amène l'intervenant à débiter l'intervention avec la méthode Sexto. On peut voir les divers étapes à suivre en lien avec la collaboration ou non de la victime et l'investigateur. Dans les deux situations les services policiers sont impliqués et le cellulaire est confisqué. Dans la deuxième situation, on constate que l'application de la méthode sexto nous permet de constater que la nature des photos partagées ne sont pas de la pornographie juvénile. Cette constatation se fait toujours après avoir rencontré la victime et l'investigateur. Si l'ensemble des informations confirme qu'il n'y a pas de photos en lien avec la pornographie juvénile c'est l'application des mesures de l'établissement qui sont appliquées et les services policiers ne sont pas impliqués. Dans la troisième situation, on fait le constat qu'une situation extérieure où un parent demande l'intervention de l'intervenant scolaire, il sera dirigé vers le service de police de la région.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

À mon avis l'étape qui pourrait être la plus délicate est en lien avec le moment où l'on doit confisquer l'appareil électronique afin d'arrêter la diffusion des images. Je pense que dans la situation, où l'élève refuse de collaborer, cette étape peut être délicate dans le contexte de mon rôle à l'école. En tant que psychoéducatrice, je dois avoir l'autorisation et la collaboration des élèves pour travailler avec eux, donc dans un contexte de non collaboration, je communiquerais avec les services de police pour la suite des choses. Pour ce qui est de la méthode Sexto, je n'est pas d'autres étapes que je trouve délicate, car dans mon travail, j'ai l'expérience de la relation d'aide, de questionner, d'écouter et de collaborer avec les parents.